

# Procès Verbal

## Du Conseil Municipal

### Séance Du 24 Novembre 2010

Date de convocation : 19 novembre 2010

Date d'affichage : 19 novembre 2010

Le vingt quatre novembre deux mil dix à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- GALPIN Christelle- MARTINOT Séverine- MARION Irène- FRACHISSE Renée- SILVESTRE Rachel- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- GIROT Dominique- ANGE Josiane- GRACIANO Manu- BARRE Damien.

Absents excusés: Mme BOREL Catherine- Mr RIMET Yves.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procuration: Mr RIMET Yves à Mme ANGE Josiane.

Mr Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 27 octobre 2010.
- Locaux commerciaux: bar-restaurant, électricien: présentation de l'étude marché.
- Acquisition des locaux commerciaux- immeuble les Silvions.
- Baux commerciaux: boulangerie, bar-restaurant.
- Bar-restaurant: mise à disposition gratuite de la licence IV.
- Mission d'études de diagnostic de différents bâtiments communaux: choix du bureau d'études.
- Etude de la falaise: lancement de la consultation.
- Acquisition d'une parcelle au quartier les Voleyses.
- Acquisition parcelles- rue de la Vallée- propriété de Mr MILLOU.
- Dossier de consultation sur les travaux de maintenance de la ligne 400 000 volts: avis du conseil.

- **Fonds Unique Logement et Habitat (FULH): demande de participation du Département.**
- **Consultations juridiques: convention avec Maître ANCEAU.**
- **M 14: virements de crédits.**
- **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes.**
- **Maison Familiale Rurale de Montluel (Ain): demande de subvention.**
- **Maison Familiale Rurale de Châteauneuf sur Isère: demande de financement pour un projet de voyage solidaire.**
- **Droit préemption urbain.**
- **Questions diverses.**

### **APPROBATION PROCES VERBAL EN DATE DU 27 OCTOBRE 2010.**

Lecture par le maire:

Contrat Unique Insertion: contrairement à tout ce qui avait été dit, ce contrat a finalement été renouvelé pour une durée de 6 mois (soit jusqu'au 30 avril 2011).

Séminaire CCPR du 6 novembre à Châtillon Saint Jean: très intéressant à l'exception de la deuxième partie qui s'est montrée décevante. Il y a eu peu d'échanges sur la réforme des collectivités locales.

Fin janvier, chaque adjoint présentera le bilan de son action pour l'année 2010.

Appartements rue du Tram: Frédéric MANEVAL aura un chiffrage des travaux pour la semaine prochaine. Les élus rencontreront les directrices au sujet de l'utilisation des locaux.

Paroisse: la rencontre avec les responsables s'est bien passée. Le chauffage de l'église a pu être dépanné. La Paroisse pourrait participer financièrement à la restauration intérieure de l'église.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Les trois premiers points prévus à l'ordre du jour sont reportés à une date ultérieure en raison de l'absence des études de marché qui seront fournis par la Chambre des Métiers début décembre.

L'acquisition des locaux commerciaux se fera en janvier 2011. Habitat du Pays de Romans a signé les baux commerciaux qui seront transférés à la commune.

**François AUROUX** demande quelle est la raison du retard de la transmission des études? (réponse: les artisans ont tardé pour fournir leur bilan).

Les locaux du bar sont terminés.

La boulangerie ouvrira bientôt: au plus tard le 7 ou 8 décembre 2010.

### **BAR-RESTAURANT: MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA LICENCE IV.**

Le maire rappelle que la commune est en possession d'une licence IV. Il propose de la mettre à la disposition de Mr Lionel PEREZ- Eurl Lou Savino- pour une durée identique à celle du bail commercial.

Elle restera affectée au local n°2 de la copropriété les Silvions.

Une convention sera passé avec l'Eurl Lou Savino pour préciser les conditions de cette mise à disposition.

Voté à l'unanimité.

## **MISSION D'ETUDES DE DIAGNOSTIC DE DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX: CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.**

Suite à la consultation lancée, quatre bureaux d'études ont répondu.  
Deux équipes ont été sélectionnées:

ALPHA JM à Valence assisté de Mrs BREYTON et CHABUT, architectes à Valence.  
ABEILLE ET COGNE à Romans assistés de GBI à Montélimar.

### **Analyse des offres:**

Les approches sont différentes.

ALPHA JM: est moins cher mais n'a pas vraiment compris la mission.

COGNE: intervient beaucoup dans la rénovation de bâtiments.

BE Structures: 2000 € et 9000 € . Pourquoi cette différence?

COGNE: a fourni un diagnostic par bâtiment contrairement à ALPHA MJ.

Les coûts architecturaux sont sensiblement les mêmes.

COGNE: est spécialisé dans les bâtiments anciens, les bâtiments publics.

**Jean-Marie LABLANQUI** fait remarquer qu'il n'y a pas besoin d'étude pour la ferme communale.

**Jean-Marie WOZNIAK:** demande quel est le rôle précis du technicien récemment recruté par la CCPR.

Il est précisé qu'il y aura des financements de l'ADEME pour l'étude thermique.

Des renseignements complémentaires ont été demandés à chaque candidat.

La décision sera prise au cours du conseil municipal de décembre.

## **ETUDE DE LA FALAISE: LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

Etude d'aléas de la motte castrale:

Alp'Géorisques a été recruté pour assister la commune à la maîtrise d'ouvrage pour établir le cahier des charges.

### **Lecture des objectifs de l'étude:**

1 établir un diagnostic complet du site.

2 déterminer les niveaux d'aléas sectorisés.

3 analyser les enjeux en présence.

4 déterminer et dimensionner les moyens de protection envisageables.

5 déterminer et dimensionner les moyens de surveillance (le cas échéant).

Le périmètre de l'étude s'inscrit dans un rectangle de 450 m par 80. (du sud de l'église au chemin des Fabriques en face du parc).

### **Phénomènes pris en compte:**

les chutes de blocs et éboulements en masse.

les glissements de terrain.  
les effondrements de cavités souterraines.

Des sondages géotechniques ne sont pas indispensables. Il faudra définir les priorités et établir une échelle de risques.

Le délai de réalisation de cette étude est fixé à 5 mois.

La dernière partie de la mission consistera en l'étude des responsabilités et l'analyse juridique. L'ensemble de l'étude devra être englobée dans le PLU.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à lancer la consultation pour recruter un bureau d'études.

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU QUARTIER LES VOLEYSES**

**Rapporteur: Frédéric MANEVAL**

La SAFER a informé la commune de la vente d'une parcelle cadastrée ZP 38 d'une superficie de 1ha 25a 29 ca pour un montant de 18 000 euros.

La SAFER a estimé la valeur du terrain à 8000 euros.

Considérant qu'il est nécessaire de créer une réserve foncière, dans le cadre de la construction de digues de protection contre les crues de l'Herbasse, il est proposé au conseil de préempter pour acquérir ce terrain.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à effectuer toutes les procédures administratives.

### **ACQUISITION PARCELLES- RUE DE LA VALLEE- PROPRIETE DE MR MILLOU.**

Le maire propose d'acquérir une partie de la parcelle (environ 250 m<sup>2</sup>) située au sud de l'église (correspond au terre plein). Ceci permettrait d'aménager les abords de l'édifice pour le mettre en valeur. Il s'agit de la parcelle cadastrée E 1156 appartenant à Mr Jean-Pierre MILLOU. Celui-ci a fait connaître son accord pour une cession à titre gratuit.

La commune prendra en charge les frais d'acte notarié et de document d'arpentage.

Mr MILLOU conservera la propriété du mur. L'acte de cession sera établi par Me BARNASSON, notaire à Romans sur Isère.

Voté à l'unanimité.

### **DOSSIER DE CONSULTATION SUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE DE LA LIGNE 400 000 VOLTS: AVIS DU CONSEIL**

**Rapporteur: Manu GRACIANO**

RTE (Réseau de transport d'électricité) doit procéder à des travaux de maintenance pour sécuriser et optimiser le réseau à 400 000 volts existant entre Lyon (le Chaffard) et Montélimar (Coulange).

Le conseil municipal doit se prononcer sur le dossier transmis par les services préfectoraux.

Ce dossier comporte:

- une note de synthèse
- les mémoires descriptifs des axes Est et Ouest
- les dossiers d'impact environnemental des axes Est et Ouest

### **Les travaux ont pour objectif:**

la sécurisation des deux lignes en cause (retour d'expérience de la tempête de 1999) ce qui implique trois types possibles d'intervention selon les pylônes (renforcement des fondations, renforcement mécanique soit ponctuel par remplacement de barres ou boulons soit par pose de kits de renforcement et remplacement par des pylônes identiques ou de même silhouette).

Pour faire face aux contraintes prévisibles à court terme du réseau, l'augmentation de la capacité de transit des deux ouvrages 400 kv en remplaçant sur toute leur longueur, les câbles existants par des câbles à faible dilatation. A diamètre équivalent, ces câbles autorisent des souplesses d'exploitation et évitent ainsi la construction de nouvelles lignes.

Le conseil n'a pas d'observation à formuler.

### **FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT (FULH): DEMANDE DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT.**

#### **Rapporteur: Brigitte BETON.**

Le FULH (Fonds Unique Logement et Habitat) est un dispositif en oeuvre dans la Drôme depuis le 1er avril 2006 qui a pour objectif d'aider les personnes en difficulté:

- à accéder à un logement.
- à se maintenir dans leur logement.
- à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau..

Le Département sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 0,50 € par habitant.

**Mme BETON** rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale intervient régulièrement auprès des personnes en difficulté.

De ce fait, le conseil, à l'unanimité, refuse de financer le FULH.

### **CONSULTATIONS JURIDIQUES : CONVENTION AVEC MAITRE ANCEAU.**

Le maire donne lecture de la convention qui doit être passée avec Me Gérard ANCEAU, avocat à Valence.

Cette convention consiste en un pack horaire de consultations juridiques ou conseil hors contentieux.

Le coût est de 1600 € HT pour 10 heures.

Il est précisé que le maire et la secrétaire de mairie seront les seuls interlocuteurs de Me ANCEAU.

**Christelle GALPIN** souhaite des précisions sur le décompte des heures.

**Rachel SILVESTRE** demande pour quels dossiers la commune sera susceptible d'avoir recours à Me ANCEAU (réponse du maire: indemnisation Rovaltain, expropriation, plan local d'urbanisme, chemin des Mignots).

Voté à l'unanimité.

#### **M 14: VIREMENTS DE CREDITS.**

**Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI.**

Il convient de procéder aux virements de crédits suivants:

- +1750 euros au 66111 (intérêts de la dette)
- 1750 euros au 022 (dépenses imprévues)
  
- + 1350 euros au 1641 (capital de la dette)
- 1350 euros au 2132 (opération n°54).

Voté à l'unanimité.

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES.**

**Rapporteur: Brigitte BETON**

Le Comité des Fêtes a acquis, pour le compte de la commune un chapiteau en toile qui pourra être mis à la disposition des associations locales.

**Jean-Marie WOZNIAK** veut connaître les conditions de stockage et savoir qui se chargera du montage en cas de location.

**Brigitte BETON** répond que le montage sera effectué par les services techniques. La commune facturera des frais à l'association.

**Damien BARRE** fait remarquer, que lors de manifestations le dimanche, le personnel ne pourra intervenir.

Certains élus pensent qu'il faudrait prévoir l'établissement d'une convention de mise à disposition.

Le conseil, à la majorité, (3 abstentions) attribuent une subvention d'un montant de 1000 euros au Comité des Fêtes.

#### **MAISON FAMILIALE RURALE DE MONTLUEL(AIN): DEMANDE DE SUBVENTION.**

La Maison Familiale Rurale de Montluel (Ain) qui scolarise un jeune de la commune sollicite une subvention.

Le conseil, à l'unanimité, refuse d'accéder à cette demande. En effet, la commune reçoit de nombreuses sollicitations et a décidé précédemment de ne subventionner que les établissements spécialisés.

#### **MAISON FAMILIALE RURALE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE: DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET DE VOYAGE SOLIDAIRE.**

La Maison Rurale Familiale de Châteauneuf sur Isère organise un voyage solidaire en Inde au mois de mars 2011.

Une élève habitant la commune doit y participer. De ce fait, la MFR sollicite une aide de la part de la mairie.

Refusé à l'unanimité.

### **DROIT PREEMPTION URBAIN.**

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

Appartement et terrain appartenant à Habitat du Pays de Romans  
71, 69, 73 rue de la Vallée  
cadastrés E 447 (4a 10 ca) – E 449 (1a 30ca)- E 450 (2a 50 ca)  
Vente à la SCI LIODEL.

Le conseil, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

**Jean-Marie WOZNIAK** signale un trou dans le trottoir face au lotissement les Sables. Une palette a été déposée ce qui représente un danger.

**Damien BARRE:** il faudrait tracer un passage piétons pour sécuriser le trajet des enfants qui vont manger à la cantine.

**Christelle GALPIN:** aménagements de sécurité – quartier les Greniers- on devait faire un essai avec la mise en place de chicanes pendant un mois.

**François AUROUX:** rue du Chalon: une plaque d'égoût est saillante.

Sécurité: les incivilités augmentent et s'aggravent. Faut-il poser des caméras? Peut-on demander au policier municipal de modifier ses horaires? Réponse: oui, mais dans ce cas, il faudrait recruter un deuxième agent.

**Josiane ANGE:** marché hebdomadaire. Il avait été dit qu'il aurait lieu le samedi matin devant les nouveaux locaux commerciaux.. M.BRENIER serait d'accord pour revenir.

Le maire précise qu'il a reçu une demande d'emplacement de la part d'un rôtisseur. Les commerçants devront s'installer devant le cabinet de kinésithérapie.

### **Jean-Marie LABLANQUI:**

Valence Romans Déplacements: la Communauté d'Agglomération se substituant aux communes, les règles de représentativité sont modifiées. Au total, il faut 8 représentants dont 3 pour Romans. Les 5 sièges restants sont attribués aux communes regroupées par deux. Une seul représentant pour Clérieux et Granges doit être désigné.

**François AUROUX** fait le point sur le SPANC. Les contrôles, sur Clérieux, seront bientôt terminés.

Ils sont faits pour quatre ans. La loi, maintenant, permet la réalisation d'un contrôle tous les huit ans.

Il faut envisager le devenir de la structure.

**Brigitte BETON:** conseil municipal de jeunes:

11 jeunes viennent d'être élus, 5 élus du précédent conseil continuent leur mission. Donc le conseil comprend 16 élus dont la plupart sont en CM1,CM2.

Ils vont participer au Téléthon, décorer le sapin dans le parc de l'Amitié, organiser le concours des illuminations des maisons, venir au repas de Noël des séniors.

**Jean-Marie WOZNIAK:** semaine de la réduction des déchets avec le 27 novembre la Fête de la Récupération. Visite du site de Beauregard Barret.

On peut récupérer gratuitement du compost à la déchetterie de Romans.

### **Manifestations et réunions à venir:**

**29 novembre:** commission d'urbanisme

**1er décembre:** commission des associations

**2 décembre:** réunion groupe de travail PLU

**3 et 4 décembre:** Téléthon

**7 décembre:** réunion CCAS

**12 décembre:** repas de Noël des séniors.

Prochain conseil municipal: le 15 décembre 2010 à 19 heures en présence de Pierre PIENIEK.

On invitera également Philippe DRESIN, Président de la CCPR.

**François AUROUX** fait le compte rendu de la visite de la station d'épuration Renouveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

